

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
pour l'établissement de servitudes administratives
nécessaires aux ouvrages de distribution d'électricité,
et travaux accessoires,

sur la commune de CHARMES-SUR-L'HERBASSE

présenté par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme SDED

Par arrêté préfectoral du 7 avril 2021, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 9 jours, est prescrite du mardi 4 mai 2021 au mercredi 12 mai 2021 inclus.

La décision du Préfet de la Drôme susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est l'élaboration des servitudes administratives.

Le commissaire enquêteur est Monsieur Bernard BRUN, urbaniste territorial, retraité.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est disponible en mairie de CHARMES-SUR-L'HERBASSE, où le public pourra le consulter, sur support papier, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, et consigner ses observations directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire enquêteur.

L'entier dossier est consultable, pendant l'enquête, sur le site internet des services de l'État à l'adresse : www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquête Publique – espace « participation du public ». Un formulaire en ligne est disponible pour recueillir les observations du public, qui seront ensuite communiquées au Commissaire enquêteur et insérées, dans les meilleurs délais, dans le registre ouvert au public en mairie de CHARMES-SUR-L'HERBASSE. Ce site internet ne permettant pas l'ajout de pièces jointes aux observations, celles-ci devront être, le cas échéant, adressées par courrier au Commissaire enquêteur, domicilié pour la circonstance en mairie de CHARMES-SUR-L'HERBASSE.

Pendant la durée de l'enquête, les observations transmises par voie électronique sont accessibles sur le site internet des services de l'État à l'adresse www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques - espace « participation du public ».

Pendant la durée de l'enquête, les observations écrites sur ce projet peuvent également être adressées :

- **par voie postale** en mairie : Mairie de CHARMES-SUR-L'HERBASSE - 60 place du Champ de Mars - 26260 CHARMES-SUR-L'HERBASSE, à l'attention du Maire, qui les joint au registre, ou au Commissaire enquêteur,

- **par courriel** : pref-consultation-enquete-publique4@drome.gouv.fr , avec mention en objet du titre de l'enquête publique, à l'attention du Commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête.

Il est demandé à chaque personne d'envoyer son observation sur un seul des différents modes d'envoi susvisés ; dans tous les cas une seule observation sera prise en compte.

Avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, en préfecture de la Drôme, au Bureau des Enquêtes Publiques. En outre, les observations du public sont communicables selon les mêmes modalités.

L'avis d'enquête, puis le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur, puis la décision, seront tenus à la disposition du public sur le site internet des services de l'État www.drome.gouv.fr rubrique AOEP – espace procédure, pendant un an.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de CHARMES-SUR-L'HERBASSE, ainsi qu'en Préfecture de la Drôme (bureau des enquêtes publiques), pendant un an.

Le Commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de CHARMES-SUR-L'HERBASSE :

- le mardi 04 mai 2021 de 08h30 à 11h00

- le mercredi 12 mai 2021 de 15h00 à 18h30.

Dans le cadre du covid-19, les mesures d'hygiène et de distanciation sociale définies pour cette enquête, sur un document affiché en mairie, à côté de l'avis au public, devront être respectées.